

Association des copropriétaires VALDUC
sise 47 rue Valduc
1160 Auderghem
BCE : 0828.663.476

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14/06/2024

Après avoir vérifié les présences, les procurations et les droits de vote, l'Assemblée compte :

		copropriétaire(s) présent(s)		605	
	sur 20	copropriétaire(s) représenté(s)		220	1.200 quotités
15	sur 20	copropriétaires présents et représentés		825	1.200 quotités

L'assemblée ayant été régulièrement convoquée et le double quorum prévu par la loi étant atteint, elle peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

N° ANNEXE(S) JOINTE(S) A L'ORDRE DU JOUR ET AU PRESENT PROCES-VERBAL

1. Documentation sur la réglementation en cas de défaillance d'un syndic
2. Courrier daté du 11/04/2024 adressé à la SRL Quadra Team reprenant la demande de la tenue de l'assemblée générale ordinaire

POINTS ABORDES

1. Désignation du Président de l'assemblée générale, qui doit être copropriétaire – Majorité absolue

C'est sans aucune opposition que l'assemblée générale accepte la désignation de Madame [REDACTED] pour assurer la présidence de la présente séance.

2. Désignation du secrétaire – Majorité absolue

C'est sans aucune opposition que l'assemblée générale accepte la désignation de Madame [REDACTED] pour assurer le secrétariat de la présente séance.

3. Décharge au syndic – Majorité absolue

Vu que le Syndic la SRL Quadra Team représentée par Monsieur [REDACTED] n'a plus organisé d'Assemblée Générale depuis le 19/12/2019.

Vu que les décomptes de charges n'ont plus été fait et envoyé depuis 30/06/2020

Vu qu'aucune réponse n'a été donnée par le syndic au courrier envoyé par lettre recommandée en date du 21/04/2024 qui comportait une demande d'organisation d'une Assemblée Générale de toute urgence

C'est à l'unanimité que l'assemblée générale refuse de donner décharge au syndic du 19/12/2019 au 30/06/2024

(signatures des copropriétaires)

4. **Mandat du syndic la SRL Quadra Team – Majorité absolue**

Pour les raisons évoquées ci-avant, l'assemblée générale confirme *à la majorité 1670 pour 155 contre* dénoncer le mandat de la SRL Quadra Team représentée par Monsieur [REDACTED] à la date du 30/06/2024.

5. **Nomination du nouveau syndic – Majorité absolue**

Deux offres de prix sont présentées à l'assemblée générale.

Après discussion l'assemblée générale marque son accord à l'*la majorité* ~~unanimité~~ sur les points suivants :

- Confier le mandat à la société Citya
- Donne mandat à Mme [REDACTED] et Monsieur [REDACTED] de signer le nouveau contrat.
- Si le nouveau syndic ne parvient pas à récupérer les documents nécessaires ainsi que les comptes clôturés au 30/06/2024 par la voie classique auprès de la SRL Quadra Team., il sera autorisé à faire appel à Maître [REDACTED] afin de lui adresser une lettre de mise en demeure et si nécessaire entreprendre les démarches pour obtenir les documents de la copropriété et la récupération des honoraires pour les prestations non fournies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Le 14/06/2024

(signatures des copropriétaires présents et représentés)

LES PROPRIETAIRES PRESENTS ET REPRESENTES

Assemblée générale du 14/06/2024

ACP Valduc (N. Entreprise : 0 828 663 476) Rue Valduc, 47 à 1160 Bruxelles

Copropriétaire	Quotités	Signature	
		Présent	Procuration
Copropriétaire 1	60.000	présent	
Copropriétaire 2	40.000	présent	
Copropriétaire 3	45.000		procuration
Copropriétaire 4	40 000	présent	
Copropriétaire 5	60 000		procuration
Copropriétaire 6	60 000		procuration
Copropriétaire 7	55 000		procuration
Copropriétaire 8	40 000	présent	
Copropriétaire 9	45 000	présent	
Copropriétaire 10	45 000	présent	
Copropriétaire 11	45 000	présent	
Copropriétaire 12	155 000	présent	
Copropriétaire 13	45 000	présent	
Copropriétaire 14	45 000	présent	
Copropriétaire 15	45 000	présent	
TOTAUX	825 /1200	15	/20